



Décision n° 262 / 2024

AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant et des délibérations modificatives n° 66/2022 et 88/2022 (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer :

- pour l'École de voile de Port Maubert :
 - Un contrat pour l'entretien du chauffage avec la SARL BONNEAU qui prendra effet le 25 avril 2024 pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 600€ TTC.
 - Un contrat pour l'entretien de la ventilation de la CTA avec la SARL BONNEAU qui prendra effet le 25 avril 2024 pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 420€ TTC.
 - Un contrat pour l'entretien de la VMC avec la SARL BONNEAU qui prendra effet le 25 avril 2024 pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 240€ TTC.
- pour la Maison de la Forêt à Montlieu La Garde:
 - Un contrat pour l'entretien de la chaudière à bois avec l'entreprise FORTIER qui prendra effet le 29 mai 2024 pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 828€ TTC.
- pour la Maison de la Vigne et des Saveurs d'Archiac :
 - Un contrat pour l'entretien de la chaudière à bois avec l'entreprise FORTIER qui prendra effet le 29 mai 2024 pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 828€ TTC.

AR Prefecture

017-200041523-20240603-DEC262_2024-AU
Reçu le 04/06/2024

- pour l'École des Arts de Jonzac :
 - Un contrat pour l'entretien des clapets coupe-feu avec la SARL BONNEAU qui prendra effet le 14 mai 2024 pour une durée d'un an, pour un montant annuel de 288€ TTC.

Fait à Jonzac,

Le **03 JUIN 2024**

Le Président

Claude BELOT

Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex